





RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL

Année 2021





> SOMMAIRE

3 Éditorial

4 Interview

6 L'AIST- La prévention active

11 2021, une année marquée par la Covid-19

Des équipes pluridisciplinaires au service des adhérents

22 Bilan et compte de résultat 2021



> ÉDITORIAL

Jean-Yves RESCHE

Président de l'AIST - La prévention active



2021 restera marquée par la loi du 2 août qui représente l'aboutissement d'une réflexion initiée par le gouvernement depuis 2017 sur l'avenir de la santé au travail. La publication un an plus tard du rapport Lecocq « Santé au travail : vers un système simplifié pour une prévention renforcée »? avait ouvert le débat mais fait craindre une perte de maîtrise sur un pilotage territorial, par les employeurs accompagnés des partenaires sociaux et avec des coûts maîtrisés. Un travail collectif a permis de mobiliser toutes les parties prenantes de la santé au travail, et de générer une prise de conscience collective de ces enjeux. La crise sanitaire a de plus participé à accélérer le mouvement.

Au final, cette volonté de mettre en lumière la question de la santé au travail s'est traduite par un portage politique inédit : l'accord national interprofessionnel des partenaires sociaux conclu en décembre 2020, la création d'un Secrétariat d'État dédié à la santé au travail et la parution de cette loi du 2 août 2021 dont le contenu a repris les enjeux définis par l'accord national interprofessionnel (ANI) du 9 décembre 2020 :

- Promouvoir une prévention primaire opérationnelle au plus proche des réalités du travail.
- Promouvoir une qualité de vie au travail en articulation avec la santé au travail.
- Promouvoir une offre de services des SPSTI efficiente et de proximité ainsi qu'une gouvernance rénovée et un financement maîtrisé.

La Loi du 2 août 2021 a ainsi transposé la majorité des dispositions de l'ANI du 9 décembre 2020 et a apporté des précisions complémentaires. Elle prévoit notamment que les entreprises et leurs salariés bénéficient d'un ensemble commun

harmonisé de services de la part des services de prévention et de santé au travail sur l'ensemble du territoire.

3 axes majeurs sont ainsi à retenir :

- Renforcer la prévention des risques professionnels au sein des entreprises (DUERP, actions de prévention, formation des élus).
- Renforcer la proximité et l'offre de conseil auprès des entreprises par les services de santé au travail (SST) rebaptisés services de prévention et de santé au travail (SPST).
- Améliorer le suivi médical des salariés notamment ceux menacés par des risques de désinsertion professionnelle du fait de maladie ou d'accident.

Votre service de santé au travail n'avait pas attendu cette loi pour s'engager dans cette voie mais se voit aujourd'hui conforté dans ses choix historiques de mise en place d'une cellule de maintien en emploi, de déploiement fort de pluridisciplinarité (infirmiers, ergonomes, techniciens de prévention, IPRP) ou d'implication forte des partenaires sociaux dans la vie du service par exemple.

2021 a confirmé ces orientations et notre service s'est d'ores et déjà mis en conformité avec cette nouvelle loi tant dans sa gouvernance que dans son fonctionnement opérationnel.

{

Plus que jamais l'AIST - La prévention active est le partenaire santé travail des entreprises auprès desquelles son unique prétention est de leur être utile pour la santé et la sécurité de tous.

> INTERVIEW

Pascal JOUVIN

Directeur de l'AIST - La prévention active



Quel bilan faites-vous de l'année 2021?

Cette année 2021 aura était celle du retour à la normale avec une activité comparable à 2019 en ce qui concerne le suivi médical et les actions en milieu de travail.

Pour autant, la crise Covid-19 était encore très présente et a continué à mobiliser nos équipes avec une participation significative à l'effort de vaccination et la mise en place de nombreux supports d'information et webinaires à l'attention de nos adhérents pour les accompagner progressivement vers un retour à une activité aussi normale que possible.

De nouvelle pratiques se sont mises en place, initiées lors des différents confinements et qui contribuent aujourd'hui à donner plus de souplesse à notre activité. Par exemple, la visio-consultation pour les salariés éloignés ou dans l'impossibilité de se déplacer ou les webinaires pour permettre à chacun de se former ou de s'informer en optimisant son temps

Quel regard portez-vous sur l'AIST - La prévention active ?

La réforme votée en août 2021 et applicable dès avril 2022 aura le mérite d'harmoniser les

pratiques au niveau national et va tirer vers le haut les pratiques des services de santé au travail sur tout le territoire dans un cadre validé par les partenaires sociaux et mettant en avant la prévention.

Notre service bénéficie aujourd'hui du travail conduit au cours des dix dernières années qui lui permet de ne pas être percuté par cette réforme mais au contraire d'y trouver un point d'appui qui valide des choix déjà bien en place.

Par exemple, l'obligation de disposer d'une cellule de maintien en emploi est une réalité au sein de l'AIST - La prévention active depuis plus de 6 ans.

L'accompagnement à la réalisation du Document Unique est également opérationnel et se formalisera dès début 2023 par le déploiement de « Mon Document Unique » support fourni par l'AIST pour ses adhérents et alimenté par leur auto-évaluation et par la fiche

De nouvelle pratiques se sont mises en place, initiées lors des différents confinements et qui contribuent aujourd'hui à donner plus de souplesse à notre activité.





d'entreprise élaborée par le service.

Le rôle renforcé des infirmiers au sein des Services de santé est également d'ores et déjà une réalité dans notre service avec leur forte participation au suivi médical des salariés (1/3 des visites réalisées en 2021) et un accompagnement des situations de maintien en emploi par des études de poste, des essais encadrés ou le suivi à 6 mois des aménagements de poste.

Quel défi pour les années à venir ?

Tous les services de santé au travail devront dorénavant, réglementairement, être certifiés.

L'AIST - La prévention active s'était engagé de façon volontaire il y a quelques années et a été labellisée AMEXIST début 2022.



Cette labellisation est une reconnaissance de la démarche et des moyens déployés par l'AIST en termes de qualité.

La certification sera une étape d'un niveau supérieur qui mesurera l'effectivité des résultats obtenus au profit de nos adhérents et de leurs salariés, dans un cadre maîtrisé en termes de coûts et dans le respect des objectifs fixés par ce nouveau référentiel au profit de la prévention, de la QVCT (Qualité de Vie et des Conditions de Travail) et de la prévention de l'usure professionnel.



Je suis convaincu que nos équipes seront au rendez-vous de ce défi.







16 309 entreprises adhérentes



174 372 salariés suivis



202 collaborateurs - professionnels de santé



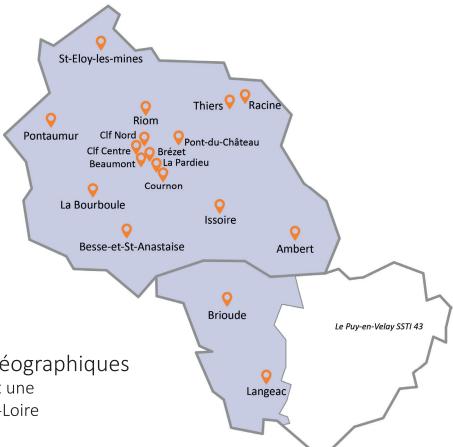
18 centres médicaux



51 centres d'entreprises



2 territoires géographiques le Puy-de-Dôme et une partie de la Haute-Loire



> L'AIST - La prévention active

Partenaire connu, reconnu et utile

Qui sommes-nous?

Nous sommes un Service de Prévention et de Santé au Travail interentreprises (SPSTI). Nous mettons tout en œuvre pour que nos entreprises adhérentes bénéficient d'un suivi médical pour leurs salariés, mais aussi d'actions en milieu de travail afin qu'elles puissent prévenir les risques professionnels auxquels leurs salariés peuvent être exposés.

À cette fin, l'AIST - La prévention active a plusieurs missions menées par ses équipes pluridisciplinaires de prévention et de santé au travail sous la conduite des médecins du travail, et dans le cadre des objectifs fixés par le projet de service pluriannuel :

- > Assurer la surveillance de l'état de santé des salariés en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité au travail et de leur âge.
- > Conduire des actions de santé au travail dans le but de préserver la santé physique et mentale des salariés et aider les entreprises à évaluer et prévenir les risques professionnels.
- > Conseiller les employeurs, les salariés et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin :
- d'éviter ou de diminuer les risques professionnels,
- d'améliorer la qualité de vie et des conditions de travail,
- de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail,
- de prévenir le harcèlement sexuel et moral,
- de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle,
- et de contribuer au maintien dans l'emploi des salariés.

- > Participer au suivi et contribuer à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.
- > Participer aux actions de promotion de la santé dont des campagnes de vaccination, de dépistage, des actions de sensibilisation et d'information à la pratique sportive et aux situations de handicap au travail.

Nos professionnels de santé combinent ainsi la connaissance du monde professionnel, des conditions de travail, des expositions aux risques et du suivi individuel de santé des salariés. Ils sont les partenaires privilégiés des employeurs en matière de prévention.

Par leurs conseils et leur accompagnement sur le terrain, nos professionnels de santé jouent un rôle essentiel pour protéger la santé des salariés, préserver un environnement favorable au bien-être de chacun et éviter toute altération de la santé des salariés du fait de leur travail.

Le dossier médical

Au cours de sa vie professionnelle, chaque salarié bénéficie d'un dossier médical qui retrace l'ensemble de son parcours. Au sein de ce dossier médical, les équipes pluridisciplinaires de santé au travail ont, pour chaque métier exercé par le salarié, répertorié les risques auxquels celui-ci est exposé. Ainsi, toutes les données sont conservées dans ce dossier confidentiel afin d'évaluer les risques encourus par le salarié pour sa santé d'aujourd'hui et de demain.

Obligatoire, le dossier médical du salarié est constitué dès la première visite d'embauche. Conformément aux exigences de la Haute Autorité de Santé, il est le lieu de recueil et de conservation des informations socio-administratives et professionnelles. Formalisées et actualisées, ces informations sont nécessaires aux actions de prévention en santé au travail.

Le suivi individuel de santé

Tout au long de son parcours professionnel, le salarié bénéficie d'un suivi individuel de santé adapté. Ce suivi est modulé en fonction du type de poste, des risques professionnels auxquels celui-ci expose les salariés, de l'âge et de l'état de santé du salarié. Renforçant ainsi l'importance de l'évaluation des risques, cette étape est fondamentale dans la démarche de prévention.

EMBAUCHE

À l'initiative de l'employeur.

Art. R4624-10 et suivants et Art. R4624-24 et suivants CT.

SUIVI DE L'ÉTAT DE SANTÉ INDIVIDUEL

L'assistante médicale convoquera les salariés en fonction du suivi adapté à sa situation.

Art. R4624-16, 17 et 28 CT.

DE MI-CARRIÈRE

À l'initiative du SPSTI. Art. L.4624-1 CT.

À QUELLE OCCASION ?

- La visite d'embauche n'est plus systématique si le salarié a une visite médicale à jour avec un autre employeur à poste similaire avec des risques identiques et à l'appréciation du médecin du travail.
- SIG: à réaliser dans les 3 mois qui suivent l'embauche.
- SIR: à réaliser le plus vite possible.
- **SIG** : la périodicité de la visite médicale peut aller **jusqu'à 5 ans.** La fréquence reste à l'appréciation du médecin du travail.
- SIR : la périodicité de visite médicale est de 2 ans.
- SIA: la périodicité de la visite médicale est à l'appréciation du médecin du travail et ne peut excéder 3 ans.

Dans l'année civile des 45 ans du salarié ou selon une échéance prévue par un accord de branche.

Peut-être réalisée, dans les 2 années précédentes, conjointement à une autre visite médicale.

Elle permet de recenser les risques professionnels auxquels a été soumis le salarié et l'adéquation entre son poste et son état de santé. Evaluer les risques de désinsertion professionnelle. Le cas échéant, mettre en place des aménagements de poste selon les préconisations du médecin du travail.

DE PRÉ-REPRISE

La pré-reprise ne dispense pas de la visite de reprise. Le médecin du travail ne délivre pas de fiche d'aptitude. Art. R4624-29 et 30 CT. Pendant un arrêt de travail de plus de 30 jours. Facultative, à l'initiative du salarié, du médecin traitant, du médecin conseil de la Sécurité Sociale ou du médecin du travail. Elle permet à l'employeur et au salarié d'envisager les aménagements de poste pour un possible maintien dans l'emploi suite à une problématique de santé.

DE REPRISE

À l'initiative de l'employeur. Art. R4624-31,32 et 33 CT.

Après un arrêt pour :

- Un accident du travail d'au moins 30 jours,
- Un congé maternité ou maladie professionnelle,
- Un arrêt maladie ou accident non professionnel d'au moins 60 jours.
- > Obligatoire à la reprise du travail et au plus tard dans un délai de 8 jours.

OCCASIONNELLE

Art. R4624-34 CT.

DE POST-EXPOSITION OU POST-PROFESSIONNELLE

À l'initiative de l'employeur ou à défaut du salarié. Art. L.4624-2-1 CT. À la demande du salarié.

• À la demande de l'employeur.

• À la demande du médecin du travail.

Pour les SIR ou salariés exposés aux risques mentionnés dans l'Art. L.4161-1 (agents chimiques dangereux, travail de nuit, bruit...). Dans les meilleurs délais et jusqu'à 6 mois après leur cessation d'exposition ou leur départ à la retraite.

SIG: Suivi Individuel Général - SIA: Suivi Individuel Adapté - SIR: Suivi Individuel Renforcé - SPSTI: Service de Prévention et de Santé au Travail Interentreprises

Article R4624-39: Le temps nécessité par les visites (...), y compris les examens complémentaires, est soit pris sur les heures de travail des travailleurs sans qu'aucune retenue de
salaire puisse être opérée, soit rémunéré comme temps de travail effectif lorsque ces examens ne peuvent avoir lieu pendant les heures de travail. Le temps et les frais de transport
nécessités par ces visites et ces examens sont pris en charge par l'employeur.

Nos expertises

L'adhésion à l'AIST - La prévention active ne se limite pas à la simple visite médicale.

En effet, l'employeur a accès à un portefeuille de prestations qui n'entraînent aucun surcoût vis-à-vis de sa cotisation.

Pôle Toxicologie Hygiène Sécurité Environnement

CHAMPS D'INTERVENTION

- Évaluation du risque chimique
- Évaluation des risques professionnels d'un ou plusieurs risques spécifiques : addictions, risques psychosociaux, amiante
- Aide méthodologique à l'évaluation des risques en entreprise (DUERP)
- Mise en place de sensibilisations dans les entreprises sur l'hygiène au travail, EPC et EPI (Équipements de Protections Collectives et Individuelles)
- Regard éclairé et compétent pour l'analyse des documents règlementaires soumis à l'avis du médecin du travail (plan de retrait, notice de poste, stratégies d'échantillonnage)

Pôle Métrologie

CHAMPS D'INTERVENTION

- Réalisation d'études de bruit
- Réalisation d'études d'éclairement des postes de travail
- Réalisation d'études de vibration





Pôle Ergonomie

CHAMPS D'INTERVENTION

- Maintien en emploi
- Prévention collective (Troubles musculo-squelettiques / Risques psychosociaux)
- Accompagnement des projets de conception
- Formation action-bureautique

Cellule Maintien en emploi

CHAMPS D'INTERVENTION

- Accompagnement du salarié sur le plan socioprofessionnel
- Réalisation d'un diagnostic au sein de l'entreprise
- Maintien en emploi du salarié en dehors de l'entreprise
- Maintien du salarié dans l'entreprise

Si le salarié rencontre des problèmes de santé, l'employeur doit s'engager à rechercher une solution de maintien dans l'emploi en partenariat avec le salarié et le médecin du travail.

L'objectif est de maintenir les salariés en emploi avec une solution interne ou externe à l'entreprise.



Cellule Risques psychosociaux

CHAMPS D'INTERVENTION

- Victimologie: Accidents du travail graves, suicides, agressions en entreprise...
- Risques psychosociaux (RPS): Stress, violences internes (harcèlement moral ou sexuel, conflits) et violences externes (insultes, menaces, agressions)
- Intervention de psychologues du travail et de consultants externes en prévention des RPS

Nos ressources externes

En 2021, L'AIST - La prévention active, dans le cadre de conventions signées avec deux intervenants extérieurs a pu effectuer des diagnostics RPS collectifs. Concernant les diagnostics RPS individuels, une convention a été également signée entre l'AIST - La prévention active et Innovahé depuis le mois de mars 2019 à hauteur d'une journée de présence par semaine dans nos centres.

Une convention a été signée par ailleurs avec AS2E pour la mise à disposition d'une assistante sociale au sein du service sur les secteurs de Clermont-Ferrand, Issoire, Thiers, Riom à hauteur de 1,0 ETP depuis mai 2020 (0,5 ETP précédemment).



*Équivalent Temps Plein

> 2021, une année marquée par la Covid-19

Covid-19, maintien de notre disponibilité pour nos adhérents

Depuis le début de la pandémie Covid-19 en mars 2020, l'AIST - La prévention active a su s'adapter et répondre présente auprès de ses adhérents afin de les accompagner du mieux possible dans ce contexte particulier.

Campagne de dépistage et de vaccination

> Un groupe de travail spécifique

2021 a été marquée par des campagnes de vaccination et de dépistage dans nos locaux et au sein des entreprises adhérentes.

Le groupe de travail risque biologique a été constitué dans le but de mettre en place les procédures et les modes opératoires de réalisation des tests antigéniques et des vaccinations au sein des entreprises adhérentes mais aussi dans nos différents centres.

> Une campagne de dépistage

L'AIST - La prévention active était également à la disposition de ses adhérents pour mener une campagne de dépistage de la Covid-19 auprès de leurs salariés par test antigénique rapide.

L'objectif étant de permettre aux salariés volontaires d'accéder aisément et rapidement à un test proposé dans leur environnement professionnel en cas de doute sur leur statut virologique, et cela dès l'apparition de symptômes évocateurs dans le cadre d'un environnement médical.

> Une campagne de vaccination

L'organisation de la vaccination a débuté à partir du 6 janvier 2021 puis Doctolib a été ouvert pour la vaccination à partir de mars 2021, avec une prise de rendez-vous uniquement pour les salariés d'une entreprise adhérente de l'AIST.

La vaccination a été adaptée selon le profil de la personne, grâce à 3 types de vaccins : Astrazeneca, Moderna et Johnson & Johnson.

Une équipe médicale pouvait se déplacer dans une entreprise si 10 salariés minimum souhaitaient se faire vacciner.



Grâce à cette organisation, ce sont 2 251 vaccinations et 382 dépistages en entreprises et au sein de l'AIST qui ont été effectués en 2021.

L'approvisionnement des doses de vaccination et des tests antigéniques a été assuré sans relâche par le service maintenance.

Actions en milieu de travail en lien avec la Covid-19

609 actions en milieu de travail liées à la Covid-19 on été recensées par nos équipes : conseils, action phoning et aménagement de poste pour salariés vulnérables.

Consultations réalisées en téléconsultation

Les visites ont été en partie réalisées en téléconsultation afin de répondre aux besoins des salariés tout en respectant le protocole sanitaire en place.

Au total ce sont 2 094 consultations réalisées en téléconsultations, soit 2,4 % des visites en 2021.

Ressources Humaines

> Le télétravail, une réussite

Le télétravail a été poursuivi par les collaborateurs avec des évolutions règlementaires régulières. Il est conservé en attendant la signature d'un accord.

Le télétravail a permis d'assurer une continuité de service au sein de l'AIST – La prévention active, aussi bien pour le service médical que pour les fonctions supports.

Les collaborateurs étaient volontaires ce qui a rendu l'organisation fluide et a permis de pallier les absences dues au Covid-19.

> Suivi des cas positifs

Le suivi des cas positifs à la Covid-19 et situations de santé particulières a été assuré au sein du service Ressources Humaines.

> Obligation vaccinale

Un suivi de l'obligation vaccinale a été rapidement mis en place pour les 193 salariés, avec une collecte sécurisée des documents d'attestation. L'obligation vaccinale n'a pas été un frein pour recruter et aucun collaborateur n'a quitté l'AIST - La prévention active pour cette raison.

Communication Covid-19

> Réseaux sociaux

L'AIST - La prévention active est présente sur les réseaux sociaux LinkedIn, Facebook, Instagram, Twitter et possède une chaîne YouTube.

Au total ce ne sont pas moins de 52 publications sur la campagne de vaccination et de dépistage qui ont été réalisées.

> Webinaires

L'AIST - La prévention active a continué durant toute l'année 2021 à proposer des webinaires à ses adhérents (chefs d'entreprise et salariés) afin de transmettre des informations et des conseils de prévention au plus grand nombre.

3 nouveaux webinaires ont été organisés autour de la thématique Covid-19 :

- Tout comprendre sur la vaccination
- Vaccination anti-covid : comment procéder ?
- Télétravail

Au total ce sont 3 sessions qui se sont déroulées regroupant 208 participants.

> Newsletters

8 newsletters ont été envoyées sur la campagne de vaccination et de dépistage (37 % d'ouverture ouvertes par 4 440 personnes en moyenne).



1 publication sur la Covid-19 a permis d'atteindre

3140 personnes



3 sessions webinaires

regroupants

208 participants



8 newsletters

campagne de vaccination et de dépistage

4440 personnes

> Supports de communication Covid-19

Édition de divers supports, mis à jour régulièrement selon les nouvelles directives gouvernementales.

- Plaquette

« Je suis employeur, j'ai un cas de Covid-19 positif dans mon entreprise - Conduite à tenir »

> JE SUIS EMPLOYEUR, J'AI UN CAS DE COVID-19 POSITIF DANS MON ENTREPRISE CONDUITE À TENIR

ETAPE 1 : Je m'assure que le salarié a bien un test RT-PCR (prélèvement nasopharyngé) positif.

TAPE 2 : Je recherche les personnes « contacts à risque » dans l'entreprise.

ETAPE 3: Les personnes « contacts à risque » identifiées sont renvoyées chez elles pour être placées en télétravail ou en isolement (voir avec le médecin traitant). Je demande à ces salariés de respecter les consignes : (cf page 3 « Je suis contact à risque, que dois-je faire ? a).

Les salariés seront absents **10 jours**. Ils ne pourront revenir travailler que si leur te RT-PCR est négatif et s'ils n'ont plus de fièvre depuis au moins 48h. Ils devront portor strictement un masque pendant encrore 7 jours : en pratique, pas de repas en commu ni pause (café, cigarette) commune.

ETAPE 4 : J'informe de ces faits la cellule tracing de l'ARS Auvergne Rhône-Alpes ars-ara-contact-tracing@ars.sante.fr

ETAPE 5 : J'informe le Médecin du Travail.

ETAPE 6: La cellule « Tracing » de la CPAM contactera le(s) salarié(s) positif(s) afin de rechercher les sujets « contacts » (bien être ottentif) our oppets téléphoniques et rappeler au plus holf. A partir de 3 cas positis, (RAS contactera l'entreprise (mais dès le premier cas pour les établissement hospitallers, EHPAD, crèches, établissements). sociaux d'hébergement).

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser à votre médecin du travail :



- Affiches vaccination (5 versions)





- Flyers vaccination (5 versions)





- Écrans salles d'attentes

Une campagne pour les écrans des salles d'attentes a été diffusée toute l'année 2021, et actualisée selon les mises à jour du gouvernement vis-à-vis de la Covid-19.



Pratique : se faire vacciner par son service de santé au travail AIST

Pierre-Edouard Laigo 🗂 29 mars 2021 🐠 1224 vus 🕚 2 min. pour lire cet article

L'AIST La Prévention Active, votre service de santé au travail répond à nouveau présent en faisant œuvre de beaucoup d'adaptabilité pour réorienter ses priorités : Il organise une grande campagne de vaccination contre la COVID sur tout le Puy-de-Dôme et l'arrondissement de Brioude, dès à présent et pour les semaines à venir, auprès de ses entreprises adhérentes.

33 Simple comme Doctolib

Les Français ont depuis longtemps pris l'habitude de prendre leurs rendez-vous médicaux sur le site doctolib.fr c'est donc la solution simple et pratique choisie pour vous faire vacciner.

Le lien pour prendre rendez-vous, c'est ICI



Une campagne de communication directe

Des supports de communication ont été envoyés à toutes les entreprises pour leur permettre de communiquer vers leurs salariés sur la possibilité de se faire vacciner dans leur service de santé au travail : flyer, affiche... Vous n'avez pas les vôtres ? Contactez l'AIST La Prévention Active.

Salariés, prenez soin de vous... et de vos proches.

C'est aussi la responsabilité des employeurs

Le Ministère du travail demande aux entreprises de porter à la connaissance de leurs salariés la possibilité de se faire vacciner par leur Service de Santé au Travail, gratuitement et en toute confidentialité.

> Courrier des entreprises

Pratique : se faire vacciner par son service de santé au travail AIST. 1200 lectures



A partir de 55 ans, pour les personnels de santé et les personnes à risque

L'AIST La Prevention Active prend de nouveau pleinement son rôle de prévention dans le cadre professionnel : le maintien dans l'emploi dans des conditions de santé optimales. La santé c'est aussi se préoccuper des personnes fragiles.

Les 15 500 entreprises adhérentes profitent de cette large opération

L'AIST LPA ce ne sont pas moins de 15 500 entreprises et plus de 170 000 salariés concernés, c'est donc un véritable enjeu de territoire que cette campagne de vaccination contre la COVID. Pour cela plus de 50 professionnels de santé et autant d'assistantes médicaux participent à cet engagement, dans 12 centres du Puy-de-Dôme et autour de Brioude (Ambert / Beaumont / Clermont Brézet / Clermont centre-ville / Clermont Nord / Brioude / Cournon / Clermont La Pardieu / Langeac / Pont-du-Château / Riom / Thiers)

> Interview France Bleu

Replay - Le docteur Françoise Christofeul, médecin du travail

Dr Françoise Christofeul est passée au micro de France Bleu pour répondre aux questions concernant l'actualité : fin du télétravail systématique, pass sanitaire pour certaines professions et obligation vaccinale, vaccination dans les entreprises...

Une interview de 5 min à retrouver sur le site de France Bleu.

> Courrier des entreprises

L'AIST - La prévention active, votre service de santé au travail, vaccine au Moderna et se déplace dans votre entreprise.

530 lectures

L'AIST La prévention active, votre service de santé au travail, vaccine au Moderna et se déplace dans votre entreprise.

Pierre-Edouard Laigo 🗂 Il y a 1 année 😻 551 vus 💿 2 mín. pour lire cet article

Depuis le 30 août 2021, le pass sanitaire et l'obligation vaccinale s'imposent dans le monde de l'entreprise. L'AIST la prévention active qui a en charge le suivi de santé de 170000 salariés du Puy-de-Dôme et de la Haute Loire, se mobilise fortement pour accompagner les entreprises dans cette vaste campagne de vaccination.

Nous sommes ensemble pour faire face à l'épidémie et éviter de nouvelles restrictions!

Leurs professionnels de santé sont aux côtés de leurs adhérents pour :

- vacciner leurs salariés au sein de leurs 18 centres ou directement dans leurs entreprises
- proposer des actions de sensibilisation liées au Covid-19
- répondre à toutes interrogations sur le pass sanitaire et l'obligation vaccinale



Le 15 septembre les salariés devront avoir leur première dose



- Pour prendre rendez-vous dans un centre médical
- Rendez-vous en ligne sur Doctolib (cliquez sur le bouton vert)

Pour la prise de rendez-vous en ligne, un code de vérification vous a été transmis par e-mail. Si besoin, n'hésitez pas à le demander à votre secrétaire médicale.



- OU contactez le secrétariat de votre médecin du travail.
- Pour prendre rendez-vous pour une vaccination au sein de votre

Une équipe médicale peut se déplacer dans votre entreprise si 10 salariés au minimum souhaitent se faire vacciner : Contactez le secrétariat de votre médecin du travail pour organiser sa venue.

→ Si moins de 10 salariés, prenez rendez-vous en ligne sur Doctolib.



Le docteur Christopheul © Radio France - Emmanuel Morea

> Des équipes pluridisciplinaires au service des adhérents

> Maintien de l'activité des cellules et des pôles techniques

Cellule Métrologie : 18 interventions en entreprises.

Cellule Ergonomie: 53 interventions en entreprises.

Cellule Maintien en Emploi : 182 salariés accompagnés (contre 140 en 2020).

> Activité intense du service Relation adhérents

- 1 291 nouvelles adhésions pour 7 235 salariés concernés.
- 490 remontées adhérents traitées.
- 53 954 dossiers médicaux numérisés.

> Examens cliniques

EXAMENS MÉDICAUX PÉRIODIQUES	33 443	
EXAMENS MÉDICAUX NON PÉRIODIQUES DONT	54 334	+ de 90 % des salariés sont
VISITES D'EMBAUCHES	25 503	jour de leur suiv médical
VISITES DE PRÉ-REPRISES	5 408	
VISITES DE REPRISES	11 892	+ 27 %
VISITES OCCASSIONNELLES	11 531	de salariés suivi par rapport à
EXAMENS CLINIQUES AU TOTAL	87 777	2020

Ces visites ont été en partie réalisées en pratique à distance afin de répondre aux besoins des salariés tout en respectant le protocole sanitaire en place.



> Actions en Milieu de Travail

QUELQUES EXEMPLES D'AMT	
ÉTUDES DE POSTE	1 878
FICHES D'ENTREPRISES	1 737
ACCOMPAGNEMENTS AU DUERP	234
PARTICIPATIONS CSE/CSSCT	320
AMT COVID-19	609
SUIVIS D'ACCOMPAGNEMENTS DE POSTE OU INAPTITUDE	1 131
MON DIAGNOSTIC PRÉVENTION (Fiches d'entreprises réalisées)	568
FDS (Fiche de Sécurité) ANALYSÉES	5 430
ACTION SILICE/AMIANTE	41
TOTAL AMT (ACTIONS EN MILIEU DE TRAVAIL)	14 146

82 579 salariés ont bénéficié d'une AMT* en 2021

+ 21 %
du nombre
d'AMT* par
rapport à
2020

^{*} Action en Milieu de Travail

Ressources Humaines : nouveaux modes de travail, recrutement et formations

> La labellisation

14 procédures ont été mises à jour et ont permis d'harmoniser le fonctionnement du service Ressources Humaines mais aussi les interactions entre les 3 intervenants (2 RH et 1 personne cabinet paie). Ceci a permis de fiabiliser l'organisation et assurer une continuité de service en cas d'absence.

Nos process décrivent divers sujets tels que le recrutement, l'intégration des collaborateurs, la sortie de collaborateurs, l'accueil de stagiaires, le traitement de la paie, les titres restaurant, la gestion de la formation professionnelle, les remplace-

ments et la mise en œuvre des entretiens professionnels et de développement.

Un audit social a été effectué en septembre sur les process paie et a obtenu un retour satisfaisant transmis par le commissaire aux comptes.

> L'organisation des équipes

(Médicales et administratives)

L'année 2021 a été marquée par une diminution de la ressource médicale avec le départ en retraite de 5 médecins, ce qui a engendré de nombreuses réorganisations d'équipes.



> Évolution des effectifs par catégorie professionnelle

Évolution des effectifs en ETP* au 31/12	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Médecins	51,05	52,16	49,79	45,64	43,06	39,25	36,83	33,87
ATST	12,79	19	20	23	21,85	25,44	29,08	26,72
IDEST	12	9,75	14,53	21	20,29	27,08	27,04	27,88
IPRP	7	7	8	7,96	8,75	9,69	10,69	10,04
Assistants médicaux	55,69	48,49	45,56	47,44	45,99	46,35	46,16	46,93
Fonctions supports	21,19	21,3	21,24	21,26	24,07	21,54	23,16	21,68
TOTAL	159,72	157,7	159,12	166,3	164,01	169,35	172,96	167,12

> Formation professionnelle

La mise en œuvre des formations a été perturbée par la crise sanitaire, planification retardée du fait de l'incertitude financière de l'AIST - La prévention active.

Des actions ont été réalisées en visio et d'autres n'ont pas pu être mises en place sur 2021.

Une forte volonté de trouver des organismes de formations en local a été instaurée afin de limiter les déplacements.



Communication

> Mon Diagnostic Prévention



L'AIST - La prévention active met cet outil à disposition de ses entreprises adhérentes gratuitement.

Bénéficier d'un outil gratuit mis à disposition par l'AIST pour :

- **Répondre à vos obligations de sécurité** en établissant votre autodiagnostic de santé et sécurité.
- Déclencher l'intervention de nos techniciens pour établir votre fiche d'entreprise.
- **Disposer de notre expertise** pour rédiger votre Document Unique obligatoire.
- Identifier les priorités à mettre en œuvre pour améliorer les conditions de travail de vos salariés et donc les performances de votre entreprise.

Un flyer explicatif est distribué à l'ensemble des adhérents par le service relations adhérents lors des visites en entreprise.

Des webinaires on été organisés permettant une présentation de l'outil aux participants. Une vidéo éditée par le réseau Présanse a également été difusée sur les réseaux sociaux et le site internet.

> Newsletters

Des newsletters d'information des prochaines dates de webinaires et ateliers sont envoyées à l'ensemble des adhérents chaque mois. En 2021, des newsletters spéciales Covid-19 vaccination et dépistages ont été envoyées.



Ouvertes par
3 840
personnes en moyenne

> Supports imprimés

Des supports imprimés sont édités par le service Communication tout au long de l'année selon l'actualité ainsi que l'activité des groupes projets. Tous types de supports peuvent être édités : flyer, affiche, livret, plaquette, stickers, infographies...

Quelques exemples:





Dépliant pocket EPI







Fiches EPD

> E-Learning

L'AIST - La prévention active vous propose des modules de sensibilisation et d'information aux risques assortis de cas pratiques, de jeux interactifs, de documents annexes et de QCM destinés aux salariés.

Une attestation de suivi est remise à l'issue des modules à condition que le QCM soit réussi.



> Réseaux sociaux

L'AIST - La prévention active est présente sur les réseaux sociaux LinkedIn, Facebook, Instagram, Twitter et possède une chaîne YouTube.



> Webinaires

L'AIST - La prévention active continue à proposer des webinaires aux adhérents et leurs salariés afin de transmettre des informations et des conseils de prévention au plus grand nombre.



Liste des webinaires proposés : Prévention des risques psychosociaux / Outil Mon Diagnostic Prévention / Addictions et risque routier / Document Unique / Maintien en emploi / Radon / Alcool au travail / Toxicologie / Métrologie / Ergonomie de conception / Vaccination anti-covid / Télétravail

> Ateliers

Des ateliers en présentiel sur les thématiques du Maintien en emploi et de l'Ergonomie de conception ont été organisés tout en s'adaptant à la situation sanitaire limitant le regroupement de personnes.



> Campagnes de communication

En 2021, 4 campagnes de communication ont été diffusées : Dryjanuary, Amiante et silice, Burn Out et la Journée nationale de l'Audition.

Plusieurs canaux de communication ont été utilisés : écrans des salles d'attente, site internet et newsletter.

> Les rencontres métiers



Les rencontres métiers sont des journées permettant de réunir nos collaborateurs par groupe métier une ou plusieurs fois dans l'année. Très importantes et appréciées, elles informent sur les nouveautés, les mises à jour et permettent les échanges, l'harmonisation des pratiques ainsi que la formalisation des groupes de travail sur des thématiques et problématiques métier.

Les rencontres métiers ont été maintenues durant toute l'année 2021 malgré la Covid-19 et ses restrictions. Pour ce faire, certaines sessions se sont déroulées en visio-conférence via l'outil TEAMS.

> Bilan et compte de résultat 2021

DONNÉES COMPTABLES	
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	14 328 006 €
SITUATION BILANTIELLE	
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ BRUT	11 296 746 €
SOIT ACTIF IMMOBILISÉ NET	4 874 195 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	
PRODUITS D'EXPLOITATION	15 535 817 €
CHARGES D'EXPLOITATION	15 503 767 €
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	32 049 €
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GÉNÉRÉE PAR L'EXERCICE	485 599 €
ÉXCÉDENT OU DÉFICIT	-131 564 €





RESTONS EN CONTACT...



1 rue des Frères Lumière Z.l. Le Brézet 63 028 Clermont-Ferrand Cedex 2 Tél. 04 73 91 26 41



www.aistlapreventionactive.fr









